



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotas de production

Question écrite n° 37929

Texte de la question

M Roland Leroy appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les modalités de repartition du reliquat national de litrages sur les ventes directes du lait. Les professionnels s'inquiètent des modalités de repartition en souhaitant que celles-ci ne favorisent pas certaines entreprises ou régions en dépassement. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour une repartition équitable de ce reliquat.

Données clés

Auteur : [M. Leroy Roland](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37929

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1084